

GROUPE HOSPITALIER PITIE SALPETRIERE Service de gynécologie Obstétrique Professeur DOMMERGUES	Auteurs : D Vauthier-Brouzes (GO) J Nizard (GO) M Dommergues (GO) Date rédaction : Novembre 2013 Date révision :
Prélèvements Vaginaux (PV)	

TERME auquel faire les PV : entre 34 et 37 SA

Cas des ANTECEDENTS :

- 1- Antécédent d'**INFECTION MATERNO FOETALE** (documentée) à Strepto B lors d'une grossesse antérieure = PAS de PV au cours des grossesses suivantes et patiente à considérer comme porteuse toujours de Strepto B.
- 2- Antécédent de notion de **PORTAGE** de Strepto B (PV ou ECBU) au cours d'une grossesse antérieure SANS infection materno fœtale : PV au cours de la grossesse et conduite à tenir en fonction du résultat.

Cas du « PAS de PV pendant la grossesse » :

Toujours FAIRE des PV à l'arrivée

- 1- < 37 SA : cf protocole
- 2- > 37 SA : en l'absence de contexte particulier (RPM>12h, fièvre, tachycardie fœtale,...) : PAS de traitement antibiotique